



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 16

Question écrite n° 6345

## Texte de la question

M. Guy Lengagne souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur ses craintes quant au lieu et à la date du raccordement de l'autoroute A 16 à la capitale. Il redoute que ces deux questions ne mettent en cause la rentabilité de l'autoroute, tant pour ses usagers que pour les acteurs économiques du Nord - Pas-de-Calais en général et de la Côte d'Opale en particulier. En ce qui concerne le lieu du raccordement, outre la jonction à la N 184 au niveau de L'Isle-Adam, des études sont en cours sur un éventuel rattachement de l'autoroute à la « Francilienne ». Ces études revêtent une importance primordiale car le raccordement devra garantir autant que faire se peut une circulation fluide. La date du rattachement constitue, sans qu'il soit besoin d'en dire plus, un second sujet d'inquiétude. Si le raccordement tardait ou si sa localisation n'assurait pas la fluidité du trafic, la communication entre le Nord - Pas-de-Calais et la capitale en souffrirait. Plus grave encore, l'image même de la région en serait injustement ternie, à l'heure où le développement du tourisme constitue l'un des piliers du redressement de son économie. Ainsi, une utilisation optimale des possibilités offertes par l'A 16 s'impose. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour s'en assurer.

## Texte de la réponse

L'autoroute A 16 présente un intérêt certain pour le développement économique et l'aménagement du territoire de la région Nord - Pas-de-Calais. Elle permet en effet de rapprocher cette région des grands pôles européens de développement, qu'il s'agisse de la région parisienne ou des pays du nord de l'Europe. Il est effectivement essentiel que ce maillon de l'axe Paris-Londres-Belgique, dont la continuité avec le réseau belge est désormais assurée au nord de Dunkerque, soit raccordé au réseau autoroutier d'Ile-de-France. Ce projet présente cependant des difficultés au-delà de la Francilienne, dans les secteurs fortement urbanisés. C'est pourquoi les études et les procédures seront arrêtées pour ce qui concerne le tronçon situé en Seine-Saint-Denis, entre le boulevard intercommunal du Parisis (BIP) et l'A 86. Par contre, les études seront poursuivies sur le tronçon Francilienne-boulevard intercommunal du Parisis. Afin d'assurer une connexion autoroutière de l'A 16 sur le réseau rapide d'Ile-de-France, les études et la procédure de déclaration d'utilité publique de l'A 16 seront poursuivies jusqu'à la Francilienne. Il faudra donc, ainsi, que soit réalisé à terme le bouclage de celle-ci entre Roissy et Miry.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6345

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 1998

**Question publiée le** : 17 novembre 1997, page 4032

**Réponse publiée le** : 9 mars 1998, page 1365